

## GT CSA en FS du 10 février 2026

### Enquêteurs

#### Matériel informatique des enquêteurs

Les tablettes actuelles des enquêteurs n'existent plus sur le marché. La réparation ne peut plus être assurée.

Le choix à court terme a été fait sur une grille d'exigence. Le modèle choisi est standard, identique aux agents de bureaux, ce qui permettra un échange ou une réparation plus facile à gérer par les GIIIR.

Le nouveau matériel ne sera plus tactile. **FO-Insee** regrette fortement que ce choix ait été pris sans concertation avec les principaux intéressés, d'autant plus dommageable que Sabiane a été conçu pour. Serait-ce à dire qu'à partir d'aujourd'hui les marques de bienveillance de l'Administration ne seraient plus de rigueur ? La possibilité de créer des raccourcis pour se passer de souris sera étudiée.

Concernant le poids des nouveaux ordinateurs, il sera d'environ 3,313 kg.

L'administration n'a pas jugé le poids excessif ! Pour autant, ce poids est en augmentation par rapport aux anciens ordinateurs.

Chaque poste de travail pour les enquêteurs prix et cartographie sera équipé d'un harnais ergonomique et d'une coque.

Concernant les DROM, le matériel ne sera plus loué mais acheté dans le courant du 1er semestre 2026.

Il n'y aura pas d'augmentation de charge de travail suite aux changements de matériel pour les GIIIR. **FO-Insee** demande aux GIIIR d'être vigilants sur leur potentielle surcharge de travail.

La proposition retenue face au mal-être des enquêteurs en surcharge est la prolongation de la collecte SRCV jusqu'au 30 avril 2026.

Les résultats des enquêteurs du 1<sup>er</sup> trimestre ne devront pas être pris en compte pour l'entretien d'évaluation de 2026. C'est une décision prise par l'administration. Que chaque enquêteur soit vigilant sur l'application de cette mesure.

Une réflexion sera menée sur l'opportunité d'allonger la date de fin des vagues d'EDT et BDF (avec chevauchement de vagues).

#### CDIsation

La Direction Générale va demander aux DR un bilan chiffré de toutes les demandes.

Réponse de la direction : « Elle est possible à tout moment, en inscrivant les 3 ans, on a voulu que les DR puissent les saisir. C'est une invitation et non une obligation. L'Insee n'est pas obligé de donner un motif pour non CDIsation. Cette possibilité a bien été créée pour réduire les situations de précarité. La fin d'un CDD n'a pas à être expliquée ou justifiée. »

Néanmoins **FO-Insee** estime qu'une justification créerait une ambiance plus sereine entre les enquêteurs d'un côté et leurs encadrants de l'autre.

Par ailleurs **FO-Insee** estime qu'une justification doit être apportée aux enquêteurs à qui il est mis fin de manière anticipée à la fin de contrat initial.

### **Formation 2026**

L'Insee est dans l'attente du budget pour engager des formations. L'Administration est preneuse de propositions ou suggestions.

### **ProConsulte**

Les consultations en visio existent, il faut les demander.

### **WaryMe**

Pas d'alerte réelle en 2025, l'Insee s'en félicite. Une enquête pour identifier les freins à ce système d'alerte va être réalisée.

Cet outil que l'Insee a proposé aux enquêteurs va être maintenu par l'Institut. Il est possible d'enclencher un enregistrement en cas de menaces verbales, d'insultes, pouvant servir de preuve si besoin.

Proposition de **FO-Insee** : donner des montres connectées aux enquêteurs qui le souhaitent afin de pouvoir déclencher un SOS plus rapidement que sur le téléphone.

Une réflexion sur cette possibilité pourra être lancée.

### **Ateliers d'analyse des pratiques et du vécu professionnel**

Des appels à candidatures vont être lancés auprès des DR dans les prochaines semaines.

